

TRANSACTION VENTE

EN POURCENTAGE	EXCLUSIF	QUALITÉ & SQUARE BOX ACHETEUR	SIMPLE	
Habitations / Bureaux / Locaux commerciaux / Terrains				
< à 30 000€	5 000€	5 000€	5 000€	Forfait
De 30 001 à 75 000€	6 500€	6 500€	6 500€	Forfait
De 75 001 à 150 000€	8%	7%	6%	Avec un minimum de 7 000€
De 150 001 à 250 000€	7%	6%	5,5%	
De 250 001 à 350 000€	6%	5%	4,5%	
> à 350 001€	5,5%	4,5%	4%	
Bâtiment Basse Consommation ou Bien avec DPE côté A ou B	Remise de 15% sur les taux affichés* * Remise non cumulable avec les offres promotionnelles en cours			
Garages, parkings	15% avec un minimum de 2 000€			
Terrains en lotissement	Forfait : 5 000€			
Avis de valeur	Appartements : 180€ maximum Maisons : 300€ maximum Entrepôts, domaines : sur devis			

Version du 15/01/2018

Nos tarifs s'entendent TVA comprise, sont à la charge du Mandant et calculés sur le montant de la transaction réalisée.

Vente de neuf	Honoraires à la charge du promoteur Les honoraires sont à la charge exclusive du promoteur. Le taux d'honoraires est fixé par le promoteur dans le cadre de la vente d'un programme neuf. Pour plus d'informations : Tél. 04 38 24 05 91
----------------------	--

Catherine Chanthaboun
Présidente SQUARE HABITAT - Sud Rhône Alpes



TRANSACTION LOCATION

TYPE DE BAIL	Bailleur	Locataire
	TTC	TTC
1) LOCATION RÉSIDENCE PRINCIPALE ET À USAGE MIXTE MEUBLÉE OU NON MEUBLÉE :		
Honoraires d'entremise et de négociation	1,2%	
Honoraires pour la visite des lieux, la constitution du dossier et la rédaction du bail	5,4%	5,4%*
*Dans la limite de : Zones très tendues : 12€/m ² ; Zones tendues : 10€/m ² ; Autres zones : 8€/m ²		
Honoraires d'établissement de l'état des lieux	1,8%	1,8%*
*Dans la limite d'un plafond de :		3€/m ²
2) LOCATION RÉSIDENCE SECONDAIRE MEUBLÉE OU NON MEUBLÉE : Avec un minimum de 300€ par partie	7,2%	7,2%
3) LOCAUX PROFESSIONNELS	7,2%	7,2%
4) LOCATION DE GARAGE : Forfait	75€	75€
5) FRAIS DE VACATION : Consultation à la charge du demandeur	48€/heure	48€/heure
6) AVENANT OU RÉDACTION NOUVEAU BAIL : Avec un minimum de 300€ à la charge du demandeur	4,8%	4,8%
7) LOCAUX COMMERCIAUX / IMMOBILIER D'ENTREPRISE	18%	18%
8) RENOUVELLEMENT BAUX COMMERCIAUX / IMMOBILIER D'ENTREPRISE	6%	6%
9) AVIS DE VALEUR : Appartements : 180€ maximum ; Maisons : 300€ maximum ; Entrepôts, domaines : sur devis		

Le pourcentage est à appliquer sur la base du loyer annuel net de charge. TVA en vigueur au 01/01/2016.

Le décret d'application n°2014-890 du 1er août 2014 prévoit que le montant TTC facturé au locataire doit être inférieur ou égal aux plafonds fixés par mètre carré de surface habitable.

GÉRANCE

	TTC
1) GESTION COURANTE : Réédition des comptes trimestriels avec acompte mensuel -0,25 si Option Garantie de paiement des loyers impayés & -0,25 si Option Document d'aide à la déclaration (soit 8,25% TTC si une Option & 8% TTC si deux Options)	8,5%*
Biens côtés A, B / Biens Bâtiment Basse Consommation RT 2012 -0,25 si Option Garantie de paiement des loyers impayés & -0,25 si Option Document d'aide à la déclaration (soit 6,05% TTC si une Option & 5,8% TTC si deux Options)	6,3%*
2) DÉPÔT DE GARANTIE : En cas de maintien du dépôt de garantie par le propriétaire, les honoraires ci-dessus seront majorés de 1,20 points sur le taux TTC	
3) OPTION GARANTIE DE PAIEMENT DES LOYERS IMPAYÉS LOCAUX À USAGE D'HABITATION OPTION GARANTIE DE PAIEMENT DES LOYERS IMPAYÉS LOCAUX À USAGE COMMERCIAUX Contrats d'assurance individuel à souscrire séparément	2,99%* 3,90%*
4) Constitution du dossier ANAH	150€
5) GESTION D'IMMEUBLE	96€/lot/an
6) GESTION TECHNIQUE DES TRAVAUX : Ces honoraires sont payables sur factures TTC	4,80%
7) FRAIS DE VACATION à la charge du demandeur : Gestion des sinistres / présence aux assemblées syndic	48€/heure
8) Document d'aide à la déclaration des REVENUS FONCIERS : Révision au 01/01 de chaque année sur la base de l'IRL du 3 ^{ème} trimestre de l'année précédente	52,47€
9) CLÔTURE de compte de gestion	Lot vide : 48€ Lot loué : 96€

* Ces honoraires sont calculés sur la base des sommes encaissées, sauf GLI sommes quittancées. Il faut entendre par sommes encaissées : les loyers, charges, taxes, etc., à l'exclusion toutefois du dépôt de garantie.

Catherine Chanthaboun
Présidente SQUARE HABITAT - Sud Rhône Alpes